

COMMUNE
DE
SCHIRRHEIN
67240



ARRETE MUNICIPAL

**portant réglementation temporaire de
circulation, rue du Muguet, du 19 au 21
octobre 2026**

Le Maire de la Commune de SCHIRRHEIN

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1, L2212-2, L2213-1 et suivants,
- Vu le Code de la Route, articles R. 411-5, R.411-8, R. 411-25
- Considérant l'incidence des travaux de pose des aménées électriques pour la viabilisation du lotissement communal, à Schirrhein, du 19 au 21 octobre 2026,
- Vu la demande formulée présentée le 13 octobre 2026 par la société FRITZ ELECTRICITE de Niederroedern, titulaire du lot 3 Réseaux secs dans le cadre du marché public de travaux d'aménagement du lotissement Neuen Acker,

ARRETE

- Article 1 : La circulation des véhicules, rue du Muguet, sera interdite et le stationnement interdit, dans la zone des travaux, entre le 19 et le 21 octobre 2026.
- Article 2 : La rue du Muguet sera accessible hors période de travail.
- Article 3 : La signalisation correspondante sera mise en place par la société intervenante.
- Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bischwiller,
 - C.A.H.,
 - L'affichage.



Le Maire,

Patrick SCHOTT